

30^{ème} RALLYE DE FOURMIES EN AVESNOIS

REGLEMENT PARTICULIER

Ce présent règlement précise et complète le règlement standard des rallyes.
Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (F.I.A.), au règlement de Fédérations Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) et au présent règlement particulier.

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT Samedi 14 Avril 2012

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS Lundi 11 Juin 2012

CLOTURE DES ENGAGEMENTS Lundi 23 Juillet 2012 à minuit

DISTRIBUTION DES ROAD BOOK Samedi 04 Août 2012 de 9H à 16H

DATE ET HEURE DES RECONNAISSANCES Samedi 04 Août 2012 de 9H à 17 H

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES Samedi 04 Août 2012 de 14H15 à 18H30

VERIFICATIONS TECHNIQUES Samedi 04 Août 2012 de 14H30 à 19H

HEURE DE MISE EN PLACE DU PARC DE DEPART GARDE A l'issue des vérifications techniques

1^{er} REUNION DES COMMISSAIRES SPORTIFS Samedi 04 Août 2012 à 18H00

PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART Samedi 04 Août 2012 à 21H

Tableau d'affichage officiel de l'Hôtel de Ville de Fourmies

BRIEFING DES EQUIPAGES (émargement) Briefing écrit distribué avec road book

LIEUX ET HORAIRES DE DEPART ET D'ARRIVEE le dimanche 05 Août

Départ : 9h15 – podium : 1^{er} concurrent

Arrivée : 16H14 – parc fermé

VERIFICATIONS FINALES - garage Speedy Dimanche 05 Août 2012 dès l'arrivée

Zone commerciale Carrefour de la Marlière à Fourmies

PUBLICATION DES RESULTATS DU RALLYE Classement final provisoire :

Tableau d'affichage officiel Hôtel de Ville 30mn après l'arrivée du dernier concurrent

REMISE DES PRIX Dimanche 05 Août 2012 à 19H30 au Théâtre de Fourmies

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association Sportive Automobile Sambre & Helpe (organisateur administratif et technique) organise les samedi 04 et dimanche 05 Août 2012 une épreuve régionale dénommée « **30^{ème} Rallye Régional de Fourmies en Avesnois** »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le n° R266 en date du 30 mai 2012 et du Comité Régional Automobile Nord Picardie n° 2012/018 en date du 03 mai 2012

Comité d'organisation

- ASA SAMBRE & HELPE – Président Serge FEDEROWSKI – 13 rue de la Brasserie- 59440 Dompierre-sur-Helpe : Tel : 09.62.11.55.50 - 06.74.29.37.26

- Secrétariat et permanence du Rallye : adresse ci-dessus puis le 05 Août – Hôtel de Ville de Fourmies – PC : Tel : 03.21.81.56.68

- Secrétariat permanent pour les engagements : Vincent JUSTICE – 13 rue du Moulin – 59219 Etroeungt : Tel : 03.27.59.26.41

1.1 OFFICIELS DE L'EPREUVE

Observateur du Comité Thomas LEMIRE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président du Collège Serge FAUWEL (2517)

Membres G. COLIN (26640) M. PICHELIN (18416)
DIRECTION DE COURSE
Directeur de course Colette LEOBET (7042)
Directeur de Course Adjoint Etienne MORIN (44055)
Adjoint à la Direction de Course Patrick FOSTIER (1362) Yvette WANTZ (1598)
Directeurs de Course délégués sur ES P. PERRIN (6678) Annick NARGUET (1585)
Directeurs de Course Adjoints délégués sur ES J. TASSIER(143975) R. JAMART (30180)
DC Adjoint aux vérifications administratives Joël TASSIER (143975)
Médecin Chef Docteur Rachid DRIS
COMMISSAIRES TECHNIQUES
Responsable Jean Michel DESSE (5538)
Membres M. LEBEAU (8842) L. BRAURE (196163)
R. THILMANY (110645) JC POULEUR(140581)
Chargé des Relations avec les concurrents JF ROUSSELLE (2589) responsable
Daniel VERNALDE (3111)
Voitures Organisation JP LACROIX 3474) C HOUSSIN (5604)
YM MACREZ (4036) J. GRESSIER (16114)
Voiture Tricolore M.LACHERE (58237) D.DESCAMPS(AT)
Voiture Autorité Serge FEDEROWSKI (137737)
Voiture info-sono Michel POSEZ (137738) Alain NICOLE (5007)
Voiture observateur V.JUSTICE (26736) T.LEMIRE (35253)
Voiture Balai S. ROMAN (AT) V. DEGROISE (AT)
Juge de Faits E.WANTZ(1599)

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, tous les officiels désignés dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « Juges de Faits » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire de rallye, comportement anti-sportifs etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2 ELIGIBILITE

Le 30^{ème} Rallye Régional de Fourmies en Avesnois compte pour la coupe de France 2012 - 2^{ème} division coefficient 2 et les championnats rallyes du Comité Régional Nord-Picardie 2012

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications administratives** qui auront lieu **le samedi 04 Août 2012** – Hôtel de Ville- Place de Verdun- 59610 FOURMIES de **14H 15 à 18H30**. Ils se présenteront avec copie des licences, permis de conduire des équipages ainsi que la carte grise de la voiture.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 04 Août 2012 – devant l'Hôtel de Ville – Place de Verdun – 59610 FOURMIES de **14H30 à 19H00**.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage Speedy – zone commerciale de la Marlière à Fourmies. Le tarif horaire de la main d'oeuvre en vigueur est de 45 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer au **30^{ème} Rallye de Fourmies en Avesnois** doit adresser à Vincent JUSTICE, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **Lundi 23 Juillet 2012** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures maximum

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité facultative de l'organisateur : 285 €

- Sans la publicité facultative de l'organisateur : 570 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'ASA SAMBRE & HELPE

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement par écrit (lettre ou mail). En cas de forfait il sera fait application des dispositions prévues dans le règlement générale 2012 de la FFSA page 13 En application d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye aura été donné (voiture tricolore)

3.2 EQUIPAGES

3.2.9 Le Port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le point STOP est accordée

3.3 ORDRES DE DEPART

Conformément au règlement standard des rallyes (cf pages 8 & 9)

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES : voir la réglementation FFSA 2012 – 4.1C pages 10 et 11

A l'exception des WRC et GT+ toutes les voitures admises en rallyes nationaux sont admises en rallye régionaux.

- 1) **Les voitures de production (groupes N et FN confondus)** sont réparties en 4 classes de cylindrée de la classe 1 jusqu'à 1 400 cm³ à la classe 4 au dessus de 2 000 cm³
- 2) **Les voitures de tourisme (groupes A et FA confondus)** sont réparties en 8 classes de cylindrée de la classe 5 jusqu'à 1 400 cm³ à la classe 8 au dessus de 2 000 cm³
- 3) **Les voitures de tourisme ou de grande production de série du groupe R** sont réparties en 4 classes de cylindrée de la classe R1 jusqu'à 1 400 cm³ à la classe R4 de plus de 2 000 cm³
- 4) **Les voitures du groupe GT de série** sont réparties en 2 classes de cylindrée de la classe 9 jusqu'à 2 000 cm³ à la classe 10 au dessus de 2 000 cm³.
- 5) **Les voitures du groupe F2000** sont réparties en 4 classes de cylindrée de la classe 11 jusqu'à 1 150 cm³ à la classe 14 au dessus de 1 600 cm³ jusqu'à 2 000 cm³.
- 6) **Les voitures du groupe Z** sont réparties en 1 classe de cylindrée : la classe 15

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.2.1 Toute assistance est **INTERDITE** en dehors du parc d'assistance situé Place Verte à FOURMIES (voir road book). En dehors du parc d'ace, toute réparation ou ravitaillement ne pourra être effectué que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.2 Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un **extincteur**, de disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche**, de prendre en charge **l'enlèvement de leurs déchets**. Voir pages 14 & 15 du règlement standard

4.3.3 Les voitures suiveuses sont strictement interdites

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

5.2 La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées aux équipages par un additif au présent règlement particulier qui sera remis lors de la prise du road book.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Distance totale du parcours **92,35 Kms**

Nombre d'épreuves spéciales **6 (2 différentes)**

Distance totale des épreuves spéciales **39,9 (43,20%)**

Nombre de sections **3**

Nombre d'étapes **1**

Type de revêtement des épreuves spéciales **100 % asphalte**

L'itinéraire, l'assistance et les horaires figureront au road book

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

Le **carton d'itinéraire** sera remis aux concurrents régulièrement engagés à l'Hôtel de Ville – Place de Verdun 59610 FOURMIES. Le **Samedi 04 Août 2012 de 9H à 16H**

6.2.1 Les reconnaissances sont interdites en dehors des jours et heures prévus. Elles sont tolérées et limitées à **3 passages maximum** par équipage dans les limites fixées ci après : Samedi 04 Août 2012 ES 1 & 2 de 9H à 17 H . Divers contrôles seront mis en place sur l'ensemble du parcours.

Tout retour en arrière et bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales sont interdits.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART – conforme au règlement standard de la FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont : commissaires de route : combinaison blanche ou Vêtements reconnaissables – chefs de poste : chasuble

7.5 EPREUVES SPECIALES (E.S) – conforme au règlement standard de la FFSA

7.5.1 Chronométrage : le chronométrage sera effectué au dixième de seconde avec cellules
IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant sur le routier ou dans une ES de prévenir le plus rapidement possible le PC course au tel 03.21.81.56.68

7.6 PARC FERME

L'arrivée du rallye sera jugée au CH 6A « Fourmies – Arrivée »

La zone comprise entre le CH 6A et l'entrée du parc fermé sera considérée comme parc fermé

Il est rappelé que vous n'encourez pas de pénalité pour l'entrée en avance au parc fermé à la fin du rallye CH 6A

ARTICLE 8 - RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la FFSA (pour 2012 : réclamation 690€ - appel 3 300€)

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

A/ Répartition des prix

SCRATCH :

1er 2ème 3ème

285€ 200€ 150€

AUX CLASSES

PARTANTS 1er 2ème 3ème

1 à 3 150€

4 à 5 180€ 120€

6 à 10 200€ 150€ 120€

+ 10 250€ 200€ 150€

1^{er} équipage féminin complet 150€

LES PRIX EN ESPECES NE SONT PAS CUMULABLES

B/ COUPES

De nombreuses coupes sont distribuées

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

C/ DIVERS

Une récompense sera remise au premier pilote classé licencié à l'ASA SAMBRE & HELPE

10.1 REMISE DES PRIX

La remise des prix **du 30^{ème} Rallye Régional de Fourmies en Avesnois** se déroulera **le Dimanche 05 Août 2012 à 19h 30** au théâtre de Fourmies.

Tout équipage absent à la remise des prix verra son ou ses prix annulés.

Tous les résultats en direct sur le site internet du Comité Régional Nord/Picardie

www.sportautonord.com